

LES DIFFERENTES AIDES FINANCIERES

L'Aide à la Restauration des Collégiens

Cette « aide » est proposée par le Conseil départemental de l'Essonne. Il s'agit, en fonction de vos revenus, de vous appliquer un tarif allant de 0,70 € à 5,80 € par repas (tarifs 2016/2017).

Cette aide a été mise en place en concertation avec la Caisse des Allocations Familiales de l'Essonne qui, en fonction des déclarations auprès de ses services, envoie un COUPON CAF aux familles concernées. Voir le modèle de coupon sur la FICHE RELATIVE A LA DEMI-PENSION.

Dans le cas où vous ne recevriez pas ce COUPON CAF ou si ce coupon fait apparaître la mention « indéterminé », **et même si vous pensez ne pas pouvoir bénéficier d'une aide**, il faut prendre contact dès que possible avec le service intendance pour retirer un dossier à compléter dans les meilleurs délais. En l'absence de coupon ou de dossier, un tarif majoré vous sera appliqué.

Voir également les informations concernant cette aide sur le site du Conseil Départemental www.essonne.fr, rubrique education-jeunesse/colleges/laide-a-la-restauration.

La bourse des collèves

Financée par l'Etat, cette bourse est versée sous conditions de ressources et après constitution obligatoire d'un dossier à remettre au collège en début d'année scolaire. Les montants attribués pour l'année scolaire 2016/2017 étaient de 120,00 €, 77,00 € ou 28,00 € par trimestre, selon les revenus.

Cette bourse est affectée aux frais de restauration pour les demi-pensionnaires. Pour les demi-pensionnaires (pour lesquels la bourse est supérieure à la demi-pension) et pour les externes, elle est versée en toute fin de trimestre par virement bancaire.

Le fonds social collégien

Le fonds social collégien permet aux familles en difficultés financières d'obtenir une aide ponctuelle.

Cette aide peut concerner, entre autres, la demi-pension. Pour toute demande d'aide du Fonds social, il est impératif de vous adresser à l'**assistante sociale** du collège.

LES MODALITES DE PAIEMENT DES FACTURES

Il est possible de régler les factures par :

- chèque libellé à « Collège Pablo Neruda Brétigny » (**chèque à adresser directement au collège**)
- en espèces au service intendance du collège
- par virement sur le compte trésor du collège, le RIB étant précisé sur les avis aux familles (factures) qui vous seront transmis à chaque début de trimestre (principe du paiement en début de trimestre à cause du forfait).
- Le prélèvement automatique n'est pas possible
- **Le paiement en ligne n'est pour l'instant pas possible (à l'étude pour les prochaines années scolaires)**

Pour information : tarifs 2016/2017

Votre quotient familial (QF) QF = Revenu fiscal annuel divisé par le nombre de personnes déclarées sur l'avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014	Chiffre CAF	Prix du repas pour les familles
De 0 € à moins de 3 303 €	1	0,70 €
De 3 303 € à moins de 4 378 €	2	1,00 €
De 4 378 € à moins de 6 020 €	3	1,25 €
De 6 020 € à moins de 7 626 €	4	2,55 €
De 7 626 € à moins de 9 183 €	5	3,00 €
De 9 183 € à moins de 13 135 €	6	3,30 €
De 13 135 € à moins de 17 027 €	7	4,00 €
De 17 027 € à moins de 20 675 €	8	4,20 €
De 20 675 € et supérieur	9	4,50 €
Indéterminé	Ind	5,80 €*
Familles non allocataires CAF de l'Essonne		5,80 €*